



- Pour accéder à un logement conventionné par l'Etat, celui-ci est soumis à **des plafonds de ressources**
- Les plafonds de ressources varient en fonction de **votre situation familiale** (*nombre de personnes vivant au foyer*) et selon **le type de financement** du logement (P.L.A.I – P.L.U.S. – P.L.S)
- Le montant des ressources à prendre en considération est égal à la somme des **revenus fiscaux de référence** de chaque personne composant le ménage au titre de l'année N-2 (*exemple : en 2017, il faut prendre en compte les revenus fiscaux de référence de 2015*).

PLAFONDS DES RESSOURCES APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2017

Composition du ménage	P.L.A.I	P.L.U.S.	P.L.S.
1 personne seule	11 067 €	20 123 €	26 160 €
2 personnes sans personne à charge sauf les jeunes ménages (1)	16 125 €	26 872 €	34 934 €
3 personnes ou 1 personne seule avec une personne à charge ou jeunes ménages sans personne à charge	19 390 €	32 316 €	42 011 €
4 personnes ou une personne seule avec 2 personnes à charge	21 575 €	39 013 €	50 717 €
5 personnes ou une personne seule avec 3 personnes à charge	25 243 €	45 895 €	59 664 €
6 personnes ou une personne seule avec 4 personnes à charge	28 448 €	51 723 €	67 240 €
Par personne supplémentaire	3 173 €	5 769 €	7 500 €

(1) un jeune ménage est un couple dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans.

P.L.A.I. : Logement financé par un Prêt Locatif Aidé d'Insertion

P.L.U.S. : Logement financé par un Prêt Locatif à Usage Social

P.L.S. : Logement financé par un Prêt Locatif Social